



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
16 février 2024

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 14 décembre 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023.

APPROUVÉ

POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PÉRIODE 2024-2033- CHOIX DES CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À L'ADJUDICATION - SÉANCE NON PUBLIQUE.

APPROUVÉ

POINT 4. CHASSE COMMUNALE 2024-2033 – AGRÉMENT DE PERMISSIONNAIRES LOTS n°2 et 5.

APPROUVÉ

POINT 5. AGRÉMENT D'UN GARDE-CHASSE – LOTS DE CHASSE RÉSERVÉE N° 6 et 7..

APPROUVÉ

POINT 6. LOCATION DE L'ABRI DE CHASSE AU LIEUDIT « THIERBACHWALD ».

APPROUVÉ

POINT 7. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

APPROUVÉ

POINT 8. PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

APPROUVÉ

POINT 9. PERSONNEL COMMUNAL – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

APPROUVÉ

POINT 10. INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.

APPROUVÉ

POINT 11. FRAIS DE DÉPLACEMENT.

APPROUVÉ

POINT 12. RÈGLEMENTS DU PRIX BELTZ – FESTIVAL DU LIVRE ILLUSTRÉ.

APPROUVÉ

POINT 13. GRATIFICATION EN FAVEUR DES INTERVENANTS PARTICIPANT BÉNÉVOLEMENT AUX MANIFESTATIONS DE LA VILLE.

APPROUVÉ

POINT 14. SÉJOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DU CONSEIL DES JEUNES À PARIS.

APPROUVÉ

**POINT 15. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE DE SERVICE
DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE.**

APPROUVÉ

**POINT 16. TRAVAUX DE MODERNISATION DU SYSTÈME DE
VIDÉOPROTECTION.**

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h55.

**L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée
en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.**

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 15 février 2024

Le Maire
Marcello ROTOLO

